



Séance du 16 octobre 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 23
Pour : Unanimité

Convocation du : 8 octobre 2024
Date d'affichage : 9 octobre 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 28 octobre 2024 et
publication du 28 octobre 2024.

Délibération N° 04-24-30

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, M. CARLIER Jean-Louis, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes MICHEL Fabienne, RUBY Valérie, MALECHA Sandrine, DELEDICQUE Sylvie, RIOU Sandrine, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent.

Absents excusés non représentés : Mmes CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. BIENKOWSKI Renaud, JANIACZYK Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET	DELIBERATION TECHNIQUE SUR LES AMORTISSEMENTS DES EXERCICES PRECEDENTS
--------------	---

Le conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le cadre budgétaire et comptable du référentiel M57,

Vu la délibération n°05-23-39 du 26 septembre 2023, relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu les observations émises par le service de gestion comptable d'Orchies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE

- Que les biens identifiés à l'inventaire sous les numéros 2019/05 et 2022/15 ne sont pas amortissables



- Que le bien identifié à l'inventaire sous le numéro 2019/26 est amortissable
- Que le bien identifié à l'inventaire sous le numéro 2014/813 présente un résiduel d'amortissement à hauteur de 39,99 €.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Secrétaire de séance,

Magali Ciesielski
Magali CIESIELSKI.



Le Maire,

Nadège Bourghelle-Kos
Nadège BOURGHELLE-KOS.

